



DATE D’AFFICHAGE :
1e 18/02/2022

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

L’an **deux mil vingt-deux, le seize février**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **PERPEZAC LE NOIR**, **régulièrement convoqué**, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérôme SAGNE, Maire**.

Étaient présents : M. Jérôme SAGNE, M. Laurent MERGEY, Mme Hélène HERCOUËT, M. Franck LEJEUNE, Mme Séverine CHAZAL, M. Sébastien VIALARD, Mme Anne-Marie CESSAC, M. Emmanuel DENIS, M. Nicolas PENYS, Mme Elodie PILLAULT.

Étaient absents excusés : Mme Delphine BOUDET, Mme Julie VIEILLARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Mme Hélène HERCOUËT.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-001 : CCPU - COMPETENCE TOURISME - CHEMINS DE RANDONNEES- MUTUALISATION ET CONVENTION (5.7)

Suite à l’adhésion de la Communauté de Communes du Pays d’Uzerche (CCPU) au projet RandoMillevaches. Le Comité technique de ce dernier a décidé d’exclure les itinéraires qui ne seraient pas correctement entretenus pour des raisons d’image. Pour information, seulement 5 sentiers de la CCPU ont été entrés dans l’application Géotreck. Deux circuits sont en attente de publication.

Dans un souci de mutualisation et d’optimisation de la gestion des deniers publics, et afin de réaliser les prestations nécessaires à l’exercice de la compétence partagée « promotion du tourisme », la Commune va conclure une convention avec la CCPU pour confier une prestation globale d’entretien des chemins et de balisage à l’entreprise Roue Léo Vert.

La CCPU assurera la gestion de la facturation, la demande de subvention PDIPR et la refacturation du reste à charge à chaque commune au prorata des kms concernés pour chacun des territoires.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-002 : MODIFICATION DES STATUTS ADHESION DE COMMUNES A TITRE INDIVIDUEL (5.7)

Le conseil municipal a validé les nouveaux statuts du SIAV.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-003 : INSTAURATION DE LA TARIFICATION SOCIALE A LA CANTINE – COMPLEMENT (7.1)

Suite à la mise en place de la tarification sociale (conseil du 17 décembre 2021), au vu des premiers retours, l'Assemblée a adopté des règles complémentaires pour une bonne mise en place de cette mesure.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-004 : DEMANDE DE SUBVENTION – ANNEE 2022 – FAMILLES RURALES – FNACA (7.5)

Les subventions suivantes ont été accordées :

- de **800€** à l'association FAMILLES RURALES d'ESTIVAUX, SAINT BONNET L'ENFANTIER ET PERPEZAC-LE-NOIR ;
- de **300€** à l'association FNACA de PERPEZAC-LE-NOIR.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-005 : MEDECINE PREVENTIVE (7.10)

Le Conseil Municipal, pour respecter ses obligations, a décidé de conclure avec le Centre de Gestion de la Corrèze une convention, pour l'ensemble de son personnel, pour adhérer au service de médecine préventive de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19).

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-006 : DELIBERATION DECIDANT D'ENGAGER LA PROCEDURE D'ACQUISITION – LE BOURG (MARTINIE) (3.1)

La Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable du bien immobilier cadastré section AB n° 325 (51m²). Ledit bien appartient aux conjoints MARTINIE. Il se trouve dans le bourg, le long du chemin qui mène au plan d'eau, au niveau du 117 rue Principale. Le prix d'achat est fixé 0,50€/m² soit 25,50€ (toutes indemnités comprises). Cette acquisition sera conclue par acte administratif. Les frais seront à la charge de la Commune.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-007 : MARCHE DE SERVICE – VERIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (1.1)

Pour que la collectivité respecte ses obligations en matière de vérification de ses équipements sportifs, le Conseil Municipal a décidé de renouveler son contrat avec l'APAVE

de BRIVE pour la vérification des 3 paniers de basket, 6 buts de football et 2 buts de handball.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-008 : CONVENTIONS DE STAGES D'IMMERSION POUR DES ELEVES (8.1)

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser, pendant la durée du mandat en cours, M. le Maire à signer les conventions de stage d'immersion en milieu professionnel par des élèves, ainsi que tous les documents correspondants à la condition que ces stages soient sans gratification et pour une durée inférieure ou égale à 5 semaines consécutives ou non par année civile.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-009 : LOGICIEL DE BIBLIOTHEQUE COLIBRIS – PROPOSITION DE MIGRATION DU PORTAIL (1.1)

Pour passer à une nouvelle version de notre logiciel de bibliothèque CoLibris, l'Assemblée a accepté la proposition qui comprend la migration et une formation pour l'utilisation du nouvel outil.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - DEBAT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

La Conseil a pris acte des nouvelles obligations et règles en matière de participation facultative des employeurs publics à la protection sociale complémentaire.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE (rapporteur : Franck LEJEUNE)

Création d'un demi-poste d'enseignant à la rentrée 2022-2023 (Franck LEJEUNE) :

Depuis plusieurs années consécutives, les effectifs sont chargés dans les deux classes de maternelle.

Ces enfants ont dû être répartis avec les enfants du primaire en créant des doubles niveaux (GS/CP ou GS/CE1).

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022-2023 sont de 56 enfants en maternelle dont 23 d'entre eux en GS. À cette prévision s'ajoute une projection de 21 enfants en PS en 2023-2024.

La direction de l'école et la municipalité ont fait remonter ces difficultés. M. l'Inspecteur d'académie a décidé de créer un demi-poste d'enseignant à la rentrée 2022-2023 pour les classes de maternelle.

Au plan pratique, la municipalité a la capacité d'accueillir une nouvelle classe sans bouleverser le fonctionnement actuel de son école.

Une réflexion va être menée avec les enseignants et les agents de l'école afin d'équiper une nouvelle salle de classe maternelle pour que puissent être dispensés des enseignements dans les meilleures conditions possibles.

Remerciements :

Au cours de la période du 3 janvier au 11 février, plusieurs enseignants ont été malades sans tous pouvoir être remplacés. L'ensemble des agents municipaux a dû être fortement mobilisé pour faire face à ce défi organisationnel. Un service minimum d'accueil a pu être mis en place à chaque fois que cela était nécessaire.

De plus, la restauration scolaire a également dû faire preuve d'une grande adaptabilité au jour le jour pour tenir compte des absences et néanmoins permettre aux enfants présents de bénéficier d'un service normal.

Le Conseil Municipal tient à remercier vivement les agents municipaux affectés à l'école et à la restauration pour leur engagement, leur adaptabilité et leur disponibilité. Ils ont permis de maintenir le fonctionnement de l'école au cours de cette période compliquée.

SOCIAL

Séverine CHAZAL informe le conseil du changement de l'assistante sociale de secteur. La Commission sociale va prendre contact avec elle afin de faciliter les échanges.

La Commission sociale s'est réunie et a mis à jour la liste des personnes dites « vulnérables » de la commune. En effet, ces personnes seront contactées régulièrement pour leur apporter du soutien et connaître leurs besoins.

SERVICE TECHNIQUE

Suite à l'évolution de la situation administrative de 2 agents (un départ à la retraite et une mise en disponibilité), Laurent MERGEY fait le point sur les candidatures et les résultats des entretiens d'embauche. La municipalité est à l'heure actuelle encore en réflexion concernant cette réorganisation.

SYNDICAT DES EAUX

Laurent MERGEY informe le Conseil des problèmes générés, au niveau du Syndicat des Eaux, de la facturation des locations et, plus globalement, du volume des impayés et de la fréquence des éditions. L'assainissement communal géré par la mairie rencontre les mêmes difficultés.

Jérôme SAGNE explique également les courriers récemment reçus d'un huissier mandaté par le Trésor Public.

Une réflexion est menée au niveau du Syndicat des Eaux et au niveau de la Mairie pour corriger au mieux ces problèmes.